

(a) FINANCEMENT

- i. accorder la première priorité au financement du développement des infrastructures dans les budgets nationaux pour permettre une planification et un développement à long terme des projets ;
- ii. recourir et promouvoir les partenariats public-privé pour assurer l'exécution des projets d'infrastructure. Il faudrait pour cela que les États membres mettent en place les politiques ainsi que les cadres juridiques et institutionnels appropriés;
- iii. mobiliser des ressources par le biais d'emprunts obligataires pour l'infrastructure ou d'autres moyens disponibles sur les marchés nationaux, régionaux et internationaux pour le financement des projets d'infrastructure spécifiques ;
- iv. encourager les entreprises publiques à émettre des actions pour générer des recettes publiques pouvant être utilisées pour le développement des infrastructures ;
- v. harmoniser le financement et l'exécution des projets transfrontaliers.

(b) ÉNERGIE

- i. faire du développement des infrastructures électriques une priorité essentielle des plans nationaux de développement ;
- ii. tenir compte du fait que les sources d'énergie conventionnelles ne suffisent pas à satisfaire la demande de plus en plus croissante et envisager de renforcer nos capacités à produire à long terme de l'électricité à partir d'autres sources d'énergie, notamment les énergies renouvelables et l'énergie nucléaire. Il s'agira pour cela de mettre en place un cadre solide;
- iii. solliciter l'appui des partenaires au développement multilatéraux et bilatéraux pour faire du développement de l'énergie en Afrique une priorité afin de réaliser les Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) et réduire ainsi à long terme la dépendance sur les énergies non renouvelables.

(c) TRANSPORT

- i. inclure dans les priorités nationales les différents projets et programmes de réseaux d'interconnexion des infrastructures régionaux et continentaux ;

- ii. harmoniser les règlements, les normes et les instruments pour promouvoir l'interconnexion de pays à pays et de région à région, le fonctionnement efficace des réseaux et le développement des marchés ;
- iii. mettre en place des cadres institutionnels appropriés pour la mise en œuvre des grands projets d'intégration et procéder aux réformes nécessaires pour assurer un meilleur fonctionnement et le maintien des projets ;
- iv. contribuer financièrement à la Facilité pour la préparation des projets d'infrastructures du NEPAD ;
- v. réduire le coût de construction et d'entretien de l'infrastructure ferroviaire en utilisant la main-d'œuvre bon marché fournie par les armées nationales.

(d) TIC

- i. assurer l'investissement stratégique dans les bandes larges et leurs intégration dans les stratégies nationales et régionales de développement ;
 - ii. créer et mettre en œuvre des centres d'incubation de TIC et des parcs de TIC pour tirer des avantages économiques de l'amélioration des bandes larges ;
 - iii. adopter les modèles de e-gouvernement qui ont fait leur preuve ailleurs (Égypte, Kenya, Rwanda, Sénégal, Afrique du Sud etc.) ;
 - iv. mettre en place les cadres réglementaire pour promouvoir la concurrence et éliminer les barrières à l'entrée afin d'accroître la concurrence, réduire les prix et stimuler la croissance.
7. **DEMANDE** à la Commission de l'Union africaine d'intégrer les mesures susmentionnées dans le Programme pour le développement des infrastructures en Afrique (FIDA).

**DÉCISION SUR LA TRANSFORMATION SOCIOÉCONOMIQUE ET LE
DÉVELOPPEMENT DES INFRASTRUCTURES EN AFRIQUE :
SECTEURS DE L'ÉNERGIE, DES CHEMINS DE FER,
DES ROUTES ET DES TIC
Doc. Assembly/AU/17(XV) Add.4**

La Conférence,

1. **PREND NOTE** du document proposé par la République d'Ouganda intitulé « Transformation socioéconomique et développement des infrastructures en Afrique : secteurs de l'Énergie (Électricité), des chemins de fer, des routes et des TIC » ; et **EXPRIME** sa satisfaction à S.E le Président Yoweri Kaguta Museveni pour la proposition présentée ;
2. **RAPPELLE** sa décision antérieure sur le développement des infrastructures en Afrique, en particulier sa « Déclaration sur le développement des infrastructures du transport et de l'Énergie en Afrique, adoptée par la douzième session ordinaire de la Conférence de l'Union africaine tenue le 3 février 2009 à Addis-Abéba, et la Déclaration sur les TIC en Afrique (Défis et perspectives) adoptée par la quatorzième session ordinaire de la Conférence de l'Union africaine le 2 février 2010 à Addis-Abeba ;
3. **RAPPELLE ÉGALEMENT** les programmes en cours dans les secteurs de l'énergie et du transport, en particulier : le programme sur le développement des infrastructures en Afrique (PIDA), initié conjointement par la Commission de l'UA, la BAD et le NEPAD ; et le programme de l'Autoroute transafricaine, lancé dans le but de relier les capitales africaines à d'autres centres importants de production et de consommation commerciale ;
4. **RECONNAIT** que la mise en œuvre effective des décisions, programmes et autres initiatives connexes ci-dessus nécessiteront une réorientation des politiques et des mécanismes de financement innovateurs ;
5. **RECONNAIT ÉGALEMENT** que, dans le secteur de l'énergie, l'Afrique devra diversifier ses sources énergétiques pour combler les lacunes de plus en plus croissantes de production et de consommation de l'énergie ; et **RECONNAIT EN OUTRE** que le développement et l'utilisation pacifiques de l'énergie nucléaire seront vitaux à la longue ;
6. **APPROUVE** les recommandations contenues dans le document susmentionné et convient, plus particulièrement, des mesures suivantes :

Adoptée par la quinzième session ordinaire de la Conférence à Kampala (Ouganda), le 27 juillet 2010

2010

Decision on Socio-Economic Transformation and Infrastructure Development in Africa: Energy, Railways, Roads and Ict Sectors – Doc. Assembly/Au/17(Xv) Add.4

The Assembly

The Assembly

<http://archives.au.int/handle/123456789/1212>

Downloaded from African Union Common Repository